

ANNEXES COMPTABLES 2020
SUD RURAL TERRITOIRES

1. Tableau du calcul du seuil des ressources

Cotisations reçues	21 643,93 €
Reversement Solidaires National	-713,23 €
Reversement UNIRS	-20,00 €
Reversement Solidaires Environnement	-324,00 €
Reversement Céfi Solidaires	-32,40 €
Subvention reçue	11 406,16 €
Total des ressources	31 960,46 €

2. Inventaire des contributions publiques de financement

Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 11 406,16€ versés sur le compte courant le 15 juin

3. Actions de solidarité

- Geste de 100€ octroyé aux enfants d'une adhérente décédée
- Aide de la caisse de grève pour cinq adhérents : 1160€

4. Contributions en nature

- Mise à disposition de trois salles de 21,5 m², 11,2 m² et 11 m² avenue de Lowendal par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.
- nombre d'ETP (emploi équivalent temps plein) total : 6,73
- nombre de décharges de services à titre syndical mis à disposition au 31 décembre 2019 :
23 personnes bénéficient de décharges de service à titre syndical
1 personne 0,5 ETP
18 personnes 0,2 ETP
2 personnes 0,1 ETP
1 personne 0,05 ETP
- Reste 2,08 ETP soit xxx demi-journées ASA



5. Modalités de comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées sur le compte 756 par la Trésorière Nationale qui collecte l'ensemble des cotisations pour ensuite reverser 40 % du montant des cotisations de leurs adhérents aux sections qui en font la demande.

Aucune demande de reversement n'a été formulée en 2020.

6. Les faits majeurs de l'exercice

- Grèves et manifestations contre la réforme des retraites de décembre 2019 à début 2020.

7. Les règles et les méthodes comptables

- Mise en place de la comptabilité au 1er janvier 2020 sur le logiciel en ligne GARRADIN.

- Plan comptable mis à jour selon les besoins